

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETARE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 7 - ORCHESTRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 13 en date du 05 décembre 2023 adoptant le règlement intérieur de l'Orchestre du Pays Basque,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°11 en date du 17 décembre 2024 adoptant une première modification du règlement intérieur de l'Orchestre du Pays Basque,

Après avoir pris l'avis du Comité Social Territorial au cours des séances du 14 février 2025, du 23 mai 2025 et du 13 juin 2025, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter à compter du 1^{er} juillet 2025 les modifications suivantes :

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



- abrogation de l'article 4 (E - REMUNERATIONS) :

Le service est majoré de 10 % lorsqu'un musicien est amené à utiliser un des instruments spécifiques suivant :

- Flûte basse*
- Flûte en sol*
- Hautbois d'amour*
- Cor de basset*
- Contrebasson*
- Contrebasse 5 cordes*

- abrogation de l'article 1 (H - ASSURANCE) :

Le ou les instruments ou accessoires appartenant à l'artiste-interprète musicien au regard de son contrat de travail et déclarés à la Direction sont garantis par elle contre le vol, l'incendie et les accidents matérialisés en tous lieux où la formation instrumentale travaille, y compris pendant les transports. L'assurance ne joue pas si le vol ou la détérioration sont consécutifs à une négligence ou à une faute de l'artiste

DONT ACTE